

Notice explicative pour compléter une demande d'ordonnance d'opération bancaire

① Indiquez votre nom et votre prénom. Si deux curateurs ont été désignés ensemble pour protéger les biens et les revenus de la personne protégée, leur identité respective doit être ici mentionnée. Les deux curateurs devront également signer la requête.

② Indiquez ici l'adresse du curateur c'est à dire celle où le courrier administratif de la personne protégée est normalement envoyé

③ Indiquez le nom de la banque (Crédit Agricole, BNP...) et le type de compte à ouvrir au nom de la personne protégée (compte courant, Livret, Assurance-vie...).

!! L'autorisation du juge n'est nécessaire que dans l'hypothèse de l'ouverture d'un compte dans un autre établissement bancaire que celui qui détenait l'argent de la personne protégée à la date de sa mise sous protection. L'ouverture d'un nouveau compte bancaire dans la même banque peut se faire sans l'autorisation du juge, uniquement avec l'accord écrit de la personne protégée et du curateur.

④ Indiquez le nom de la banque et le type de compte à clôturer au nom de la personne protégée (compte courant, Livret, Assurance-vie...)

!! L'autorisation du juge n'est nécessaire que dans l'hypothèse de la clôture d'un compte qui existait à la date du jugement de mise sous protection.

La clôture d'un compte ouvert pendant la mesure de protection peut se faire sans l'autorisation du juge, uniquement avec l'accord écrit de la personne protégée et du curateur.

⑤ Précisez

IMPORTANT :

> Les mentions à compléter par le curateur doivent être écrites de manière lisible

> La demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes (en photocopie)

Dans tous les cas :

fournir un relevé actualisé du compte à débiter **et** du compte à créditer

S'il s'agit de couvrir un déficit budgétaire habituel et/ou de demander un virement permanent :

fournir une fiche de budget mensuel attestant des revenus et des charges de la personne protégée

S'il s'agit de dépenses nouvelles importantes :

fournir les justificatifs des dépenses à engager (devis, factures...)

> **!! Toute demande qui ne serait pas convenablement présentée sera retournée à son expéditeur**